ces hommes, il arrivera à constituer un ministère ; en supposant qu'il y parvienne, on ignore si les gauches laisseront vivre sa combinaison. Cette dernière hypothèse semble au moins douteuse, à en juger par le langage des organes de la majorité républicaine et radicale.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire à *priori*, que les intérêts conservateurs fussent garantis par un cabinet Waddington et sérieusement défendus par des libéraux doctrinaires au gouvernement. Ces personnages aiment la liberté comme on aime tout en France, par mode et par engouement. Le nom et l'étiquette les préoccupent bien plus que la chose; et, comme on l'a vu déjà plus d'une fois; en toutes circonstances ils sont prêts à sacrifier le reste à leur renom de libéralisme. Pour ne point mentir à leur réputation, pour ne pas être traités en défectionnaires, ils laisseraient la marge grande à toute licence qui saurait se déguiser en liberté. Ce ne serait, certes, pas là le moyen de sauver le pays, mais seulement de lui déguiser, par des formules adoucies, les périls successifs et toujours croissants qu'on laisserait accumuler sur sa tête.

Quoi qu'il en doive être de l'avenir, voici les principaux points du programme sur lequel s'efforcent de se mettre d'accord M. Waddington et ses futurs collègues. Le renseignement est des *Débats*, qu'on peut supposer bien informés.

« Acceptation du tarif général en ce moment soumis aux Chambres; — tarif général considéré comme un maximum; — système des traités de commerce maintenu avec la pensée d'obtenir par les traités à conclure ou à renouvelerun régime analogue au régème conventionnel actuellement en vigueur. »

Vous connaissez l'histoire de la *France* racontant la première visite de M. Gambetta au nouveau président, qu'il trouve « presque seul » — «presque seul » est charmant — et à qui il tend les deux bras. Quelqu'un, lisant cela hier soir, disait : « c'est donc écrit qu'il y aura toujours un baiser dans toutes les histoires de république. »

Au sujet de l'élection de M. Gambetta à la présidence de la Chambre, on lit dans la *Marseillaise* :

« On a appelé, à juste titre, cet évènement un Saint-Sébastien à l'intérieur. C'est une retraite provisoire, une retraite brillante, un ermitage doré. M. Gambetta a senti que si la France entrait, quoi qu'il en ait dit (car c'est un prophète malheureux), *dans l'ère des facilités*, lui personnellement entrait en effet dans celle des difficultés. Comme le rat de la fable, il a trouvé le fromage ci-dessus désigné et s'y est retranché. Dès lors, non-seulement sa nouvelle grandeur l'attache au rivage, mais encore elle lui impose une modération qu'il lui aurait été impossible de garder, s'il était resté simple député ou s'il était devenu ministre. « Comme le rat de la fable, M. Gambetta aura désormais une réponse toute prête. Il priera Dieu qu'il nous aide en ceci. »

De son côté, la *Révolution française* dit :

« Chef réel de la majorité parlementaire, il apparaîtra comme tel quand il y verra avantage : président uniquement chargé de diriger les débats publics, il se renfermera à son gré dans ce rôle relativement effacé et laissera des amis, des compères, opérer pour son compte dans les couloirs. Il conservera tous les avantages de sa situation antérieure, sans s'exposer à aucun des inconvénients de la situation nouvelle qui lui était offerte et que logiquement il eût dû occuper.

« Car, il n'est plus personne qui le conteste aujourd'hui M. Gambetta était le successeur désigné par M. Dufaure.

« Si donc, à la place de ce ministère logique et par là même assez fort pour réaliser toutes les réformes que comporte le tempérament de la Chambre, nous avons un ministère illogique et impuissant, tel que le sera nécessairement le ministère Waddington ou tout autre du même genre, il sera bien entendu que la faute en est à M. Gambetta. »

Voici, dans la *Lanterne*, le résumé du programme des radicaux :

« il faut en finir avec ce passé dont rien ne doit rester. Nous sommes en train de faire table rase et peau neuve. C'est une ère nouvelle qui commence, avec des hommes nouveaux, une politique nouvelle. Arrêtons et soldons les vieux comptes, tirons une barre dessous et commençons à nouveau. »

Pour comprendre la hausse de ce jour, il faut savoir que la haute spéculation surveille, dirige les opérations aver une sollicitude toute paternelle.

DE SAINT-CHÉRON.

Bulletin Economique

On nous écrit de Paris :

La commission des tarifs de douanes s'est réunie aujourd'hui, à trois heures, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jules Ferry. La séance a été consacrée à examiner le projet de loi tendant à l'approbation de la convention commerciale provisoire conclue entre la France et l'Autriche-Hongrie.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à la Mairie, le vendredi 7 courant, à huit heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

Demande d'enter en justice au sujet de la réclamation de la Compagnie de l'Espierre, relative aux eaux sales du Trichon.

Projet d'entente avec l'administration des Ponts-et-Chaussées au sujet des eaux.

Choix d'un emplacement nécessaire pour la construction de la Condition publique.

Choix d'un terrain devant servir d'emplacement à un marché couvert.

Proposition de mettre en adjudication les fournitures classiques à accorder aux élèves indigents.

Approbation du projet modifié pour la construction d'une salle d'asile destinée aux enfants appartenant au culte protestant.

Demande d'un crédit supplémentaire pour le solde des travaux de pose et de fourniture de la 2me conduite des eaux de la Lys.

Demande d'un crédit de 218 francs pour la part rétributive de la ville dans les frais de construction d'un aqueduc sur le fier St-Joseph en regard de la propriété du sieur Tiberghien.

Demande d'un crédit de 812 fr. 85 c. montant en principal et frais de la condamnation prononcée par le conseil de préfecture du Nord dans l'affaire Houzé, Chombart et consorts, de Roncq.

Demande d'un crédit de 5,031 fr. 43 c., pour solder la dépense des travaux exécutés à l'occasion de la réception des musiques à leur rentrée du Concours de Paris.

Demande d'un crédit de 8,098 fr. 86 à l'effet de payer les frais d'acte et autres relatifs à l'acquisition du terrain devant servir d'emplacement à l'école de natation.

Demande d'un crédit de 100 fr. pour le loyer d'un nouveau dépôt de pompe à incendie à établir rue de Soubise.

Demande d'un crédit de 5,089 fr. 82 c. pour le service de l'ébouage en 1878.

Demande d'un crédit supplémentaire de 14,500 fr. pour l'éclairage des établissements communaux en 1878.

Communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord relative aux droits d'entrée à percevoir par le Trésor sur les huiles non-minérales imposées à l'octroi.

Demande d'un trousseau en faveur du jeune Dhalluin, Louis, sourd-muet à l'Institut de Ronchin.

Demande d'une bourse à l'Institut des sourds-muets de Lille, formée par le sieur Louis Vanderdonck.

Demande d'une bourse à l'Institut industriel de Lille en faveur du jeune Estrabaut.

Avis à donner sur la demande d'érection en succursale de la nouvelle église Saint-Joseph au Fontenoy.

Homologation d'un procès-verbal d'expertise des dégâts occasionnés par un incendie dans l'école des filles des 3 Ponts.

Homologation d'un état de répartition des dépenses faites pour la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée rue d'Alsace.

Homologation du procès-verbal de réception définitive des travaux de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée dans le prolongement du Boulevard de Strasbourg.

Homologation d'une police d'assurance contre l'incendie du matériel et des marchandises qui se trouvent dans l'école de tissage.

Homologation du procès-verbal de réception définitive des travaux de construction de l'école des filles rue des Anges.

Projet d'amélioration à l'Abattoir.

Autorisation d'acquérir à l'amiable les terrains domaniaux compris entre la petite Marque et la rue du Moulin pour l'établissement de la promenade publique de Barbieux.

Renouvellement de chenaux à l'hôpital.

Projet de construction d'une marquise avec grille en fer et d'un lavabo pour la salle d'asile de la rue des Anges.

Avis à donner sur le projet de création d'un canal entre Avesnes et Boulogne-sur-Mer.

Rapport de la Commission spéciale au sujet de la salle d'opérations à l'Hôtel-Dieu.

Rapports de la Commission des finances :

Sur la demande de M. le Président de la chambre de commerce au sujet du payement par la Ville d'une somme de 4,839 fr. 65, pour le pavillon trophée de Roubaix à l'Exposition Universelle,

Sur la demande d'un crédit supplémentaire de 1,082 fr. 09 pour l'entretien du cimetière en 1878.

Sur la proposition de mettre en adjudication publique le droit exclusif de construire des baraques de la foire ;

Sur la demande de patrimonialisation formée par M. Wenz d'un immeuble appartenant aux hospices et situé rue Nationale.

Sur la demande d'indemnité de logement formée par M. le curé de la paroisse du Sacré-Cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le conseil des prud'hommes étant renouvelable par moitié tous les trois ans, M. le préfet du Nord vient d'arrêter : Article 1er. — Les patrons, chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers domiciliés dans les communes désignées au tableau ci-après, exerçant l'une des professions placées sous la juridiction du conseil des prud'hommes de la circonscription et remplissant en outre les conditions requises pour concourir aux prochaines élections des prud'hommes, sont invités à se présenter à leurs mairies respectives, du 1er au 15 février prochain, à l'effet de justifier de leurs droits à être inscrits sur la liste des électeurs.

Art. 2. — MM. les maires, assistés des deux assesseurs qu'ils auront désignés, inscriront, au besoin, d'office, sur la liste électorale, les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers qui satisferont notoirement à toutes les conditions exigées par la loi.

Art. 3. — Le 25 février, MM. les maires transmettront les listes de leurs communes respectives à la sous-préfecture de leur arrondissement ou à la préfecture pour l'arrondissement de Lille.

Ces listes seront établies en double et comprendront séparément, l'une les patrons, la seconde les chefs d'atelier, les contre-maîtres et les ouvriers.

Art. 4. — La liste générale des électeurs pour chaque conseil des prud'hommes sera ensuite dressée par les soins de MM. les sous-préfets et nous sera transmise, Un arrêté ultérieur indiquera les jours de la publication des listes générales, le mode à suivre pour les réclamations, ainsi que les jours, lieux et heures des élections.

Le négociations pour la loterie du palais des Beaux-Arts de Lille n'ont pas encore abouti, malgré les efforts des représentants du Nord au parlement, MM. Testelin, Dutilleul et Pierre Legrand. Elles ont rencontré un obstacle inattendu dans la multiplicité des demandes analogues. Il paraît que cette idée a été accaparée par un grand nombre des villes, Marseille, Lyon, et autres, qui sollicitent aussi des loteries de plusieurs millions.

On lit dans le *Propagateur* :

« Au sujet de l'inauguration qui a eu lieu hier au service de la Faculté de médecine de l'Etat, à l'hôpital Sainte-Eugénie, le *Petit Nord* dit que M. le doyen de la paroisse Saint-André n'a pas daigné dire la messe.

» C'est bien mal interpréter les sentiments de M. le doyen de la paroisse St-André qui avait compris que l'inauguration était fixée au mardi.

» Nous avons le plaisir de voir que le *Progrès du Nord*, qui connaît mieux les personnes et les choses, ne s'est pas fait l'écho de l'accusation injuste produite avec tant d'empressement par le *Petit Nord*. »

M. le sénateur maire de Lille est de retour depuis mardi soir.

C'est vendredi que le candidats à la pension Wicar sortent de loge. Ils sont au nombre de trois : MM. Duthoit, Lefebvre et Cauvin.

M. Jules Dutilleul, maire de Lille, vient d'accepter la dédicace d'un opéra inédit : *Le Ruban*, parole de M. Mignot, capitaine de chasseurs à pied tué, à Gravelotte, musique de M. Gabriel Sinsoilliez de Lille.

M. Sinsoilliez a déjà fait représenter en 1868, un opéra sur la scène lilloise.

M. le proviseur du Lycée de Lille a fait remettre à la Mairie, pour le Bureau de bienfaisance, une somme de 1,080 fr. 90 c., produit d'une souscription en faveur des indigents, ouverte parmi les fonctionnaires et les élèves du Lycée.

Un marchand de charbon, de Flers, M. Cocheteux, a fait il y a quelques jours, une sinistre trouvaille. En se promenant le long du canal de Croix, M. Cocheteux aperçut une masse informe gisant dans un fossé, creusé à environ dix mètres de l'endroit où il se trouvait. Il s'approcha de cette masse et reconnut le cadavre d'un vieillard bien connu à Flers et dans les environs, nommé Jean-Baptiste Delplanque. Le cadavre replié sur lui-même, offrait le plus terrible spectacle. La crispation des mains et de la face attestait que Delplanque avait eu à lutter longtemps contre la mort.

Ce malheureux vieillard avait contracté la funeste habitude de s'enivrer et l'on suppose qu'étant ivre, il sera tombé dans le fossé, où le froid l'aura tué. La mort remontait à huit jours.

Une seconde victime de l'ivrognerie.

Réveillé, l'avant-dernière nuit, par les aboiements réitérés de ses chiens de garde, M. Flipo, cultivateur dans la rue de la Vigne, s'est levé et a trouvé étendu sur un tas de fumier et déjà roidi par le froid, un homme dont il ne put obtenir aucun renseignement.

M. Flipo reconnut bientôt que cet homme était complètement ivre, il le fit transporter dans une grange où il passa la nuit. Mais l'ivresse avait causé chez ce malheureux une telle commotion que le lendemain, il était incapable de marcher et même de prononcer une parole.

Des soins lui furent alors donnés, et M. Simon, commissaire du premier arrondissement, que l'on avait mandé, le fit conduire à l'hôpital dans la soirée. Cette homme est mort quelques heures plus tard sans avoir recouvré l'usage de la parole. Son identité a pu cependant, être établie. Il se nommait Michel-Edouard Vermersch et était âgé de 66 ans.

Une baraque établie dans la rue d'Arcole a été en partie démolie, la nuit dernière, par des malfaiteurs. Tout ce que contenait la pauvre bicoque: des articles de mercerie, de bijouterie, etc., a été enlevé. C'est une perte sèche de 50 fr. pour le propriétaire de la baraque, M. Pierre Dericker.

Un habitant de la rue de Roubaix, près de la descente des Brouettes, à Tourcoing, a été arrêté, hier à Roubaix pour outrages envers un agent de police dans l'exercice de ses fonctions. Ce Tourquennois se nomme Louis H....

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à deux mois de prison et 300 francs d'amende un ivrogne endurci, Th. Dagneaux, arrêté, il y a quelques jours, à Roubaix. La contrainte a été fixée à quatre mois.

Les expulsés dont les noms suivent ont été conduits ce matin à la frontière :

Stéphano Baltino, Charles Brou, Florent Deliendre, Charles Fanck, Fernand Kulhmint, Séraphin Lemaire, Charles Manouri, Isidore Pierrard.

Le nommé Auguste Debray, prévenu de vol, a été remis aux autorités françaises par la gendarmerie belge.

On nous rapporte le fait suivant :

Un jeune homme de 15 ans, Emile Defrenne, ayant rencontré le doyen de Saint-Joseph, à la Croix-Rouge, s'est mis à l'insulter très-grossièrement. Il est inutile que nous fassions connaître les termes des injures de ce drôle. Il a été remis immédiatement à la police.

Hier soir, des employés de douanes de service sur Saint-André, à Lille, aperçurent un individu qui prenait ses dispositions pour se précipiter dans le canal. Ils s'avancèrent; à leur aspect, cet individu s'écria : « Ne m'empêchez pas d'accomplir mon projet, le salut de la République en dépend. » Et au même instant, il piqua une tête, rejoignit l'autre rive, sertit et prit la fuite.

On ne sait pas ce qu'est devenu ce pauvre fou. Les douaniers ont déposé au bureau de police les effets de cette nouvelle victime des idées politiques.

C'était dimanche la fête de la Chandeleur, jour qui fixe la fin ou la recrudescence de l'hiver, d'après un vieux dicton connu dans presque toute la France.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Dans sa séance de vendredi, le conseil municipal de Douai a autorisé M. Merlin, maire de cette ville, à réaliser sur l'emprunt de 700,000 fr. autorisé par la loi du 4 avril 1878, une deuxième fraction, de 250,000 fr.

Cette réalisation se fera au moyen d'une émission de 250 obligations nominatives ou au porteur, qui seront placées partie de gré à gré, partie par voie de souscription. Ces obligations seront au capital effectif de mille francs chacune.

—Par arrêté préfectoral en date du 15 janvier dernier, M. Pierre Vanmoé a été nommé architecte départemental pour l'arrondissement de Dunkerque.

— L'enquête ouverte à l'occasion de l'accident de Fouquereuil, a permis d'en établir la cause.

Le train de Saint-Pol, à peine engagé sur la grande ligne, trouva fermé le disque de la station de Fouquereuil, qui lui prescrivait de stationner. Le mécanicien Landy arrêta donc sa machine, et, dans ce cas, le règlement obligeait le graisseur posté à la queue de ce train, de courir à la rencontre du train d'Hazebrouck et de lui faire le signal d'arrêt.

Ce graisseur, nommé Beusse, prétendit d'abord qu'il avait rempli son office et que le mécanicien d'Hazebrouck l'avait aperçu à 150 mètres du train arrêté ; qu'il avait sifflé aux freins, mais que la vitesse acquise étant trop forte, il n'avait pu éviter le choc.

Mais cette déclaration est contredite par l'affirmation du mécanicien venant d'Hazebrouck, nommé Duquennes, qui malgré ses blessures, a été entendu à l'hôpital de Béthune et affirme n'avoir eu connaissance du train stationné qu'en l'apercevant, au sortir d'une courbe, à 50 mètres seulement devant lui.

Le chauffeur qui l'accompagnait confirme cette déclaration et, de plus, le graisseur de ce train qui, lui du moins, s'est empressé de remplir son devoir en allant couvrir les trains disloqués pour éviter un second malheur, a constaté que Beusse était en faute, et n'avait pas pris la précaution imposée par le règlement.

Il ne reste donc guère de doutes sur l'auteur de la négligence qui a causé le malheur.

Les dégâts matériels sont assez importants. La locomotive du train d'Hazebrouck est fort endommagée et trois wagons complètement détruits.

Voici les noms des six personnes qui ont été le plus grièvement blessées :

Duquennes, 35 ans, mécanicien du train d'Hazebrouck, demeurant à Fives Lille, blessures à la tête ; le jeune Gosse de Gorre, huit ans, qui a eu la cuisse gauche cassée à côté de sa mère, providentiellement garantie ; la femme Jourdan, 49 ans, qui les accompagnait, fracture compliquée de la jambe droite : on lui a fait l'amputation à l'hôpital de Béthune; deux voyageurs de commerce, François Perrin, 36 ans, demeurant à Vignoles (Côte-d'Or), la jambe gauche brisée, l'autre fortement contusionnée, et Legroux, Désiré, 60 ans, rue des Malvaux, 9, à Douai, contusions aux jambes.

Justine Ferré, 49 ans, marchande de rouennerie, rue des Treilles, à Béthune, blessures aux genoux et à la tête ; Jules Landy, mécanicien, demeurant à Anzin, conduisant le train de Saint-Pol a été lancé par le choc, à cheval sur sa machine : il a quelques contusions à la tête.

Plusieurs autres voyageurs ont reçu des contusions sans gravité qui ne les ont pas empêchés de continuer leur route, après quelques soins à l'estaminet Alary.

— Le 2 février, un incendie qu'on attribue à la malveillance a éclaté dans la brasserie de M. Boudrelle, à Bachant, près de Berlaimont. On s'en est aperçu à temps, de sorte que les dégâts ne s'élèvent qu'à 1,500 fr.

— Il y a, à Hernicourt, un pauvre ouvrier de campagne, veuf et surchargé de sept enfants en bas-âge.

La charité publique et privée lui venait en aide, et un de ses enfants: un petit garçon de six ans, avait été placé en pension chez un sien oncle, le nommé P..., qui recevait 15 fr. par mois de personnes généreuses pour guider, soigner et nourrir l'enfant, fort vif et intelligent.

On s'aperçut bientôt que l'enfant dépérissait à vue d'œil. Il ne tarda pas à mourir.

Sa sœur, qui avait été placée chez le même oncle, s'était enfuie au bout de deux jours, se plaignant de mauvais traitements. On conçut des soupçons, et le parquet fit faire l'autopsie du pauvre petit cadavre.

On découvrit que l'enfant n'avait pas mangé, depuis bien longtemps, autre chose que « des carottes et des navets crus, » pas de pain.

Et il paraît que, quand il se plaignait, son oncle le mettait en pénitence dans une cave humide et froide.

La justice a fait procéder immédiatement à l'arrestation de cet oncle cruel et barbare. Une enquête est ouverte.

— Un accident que nous avons mentionné en son temps, vient de motiver devant le tribunal de Béthune une poursuite pour homicide par imprudence contre le sieur Fougnies, garde-barrière au service de la Compagnie des mines de Nœux, et contre le sieur Ch. Géniel, surveillant de la voie du chemin de fer, employé par la même Compagnie.

Le 22 décembre 1877, un des vanteaux de la barrière desservie par le sieur Fougnies s'abattit et écrasa un enfant dans sa chute.

Le 9 octobre 1878, même accident se produisit; le jeune Cuvelier fut tué par la chute du même vantail.

Le sieur Géniel est condamné à 100 fr. d'amende parce que, préposé à la surveillance du matériel du chemin de fer, il n'a pas su faire remplacer à temps la barrière dont les poteaux étaient pourris et dont l'un était fendu dans toute son épaisseur. Il suffisait d'ajouter deux poteaux pour éviter la mort au moins d'une personne.

Le sieur Fougnies est condamné à 50 fr. d'amende, parce qu'il a commis l'imprudence de ne pas écarter de la voie le groupe d'enfants dont faisait partie Cuvelier et qu'il a permis à ces mêmes enfants de manœuvrer la barrière au mépris du règlement.

— Un repris de justice, Octave Bourdier, en résidence obligée à Baisieux a été arrêté, avant-hier, près de Valenciennes.

—La femme du sieur F. A..., cabaretière à Vitry vient, après plus de 20 années de mariage, d'accoucher pour la première fois de deux jumeaux.

La mère et les enfants se portent à merveille.

—Un grave accident produit par le pétrole vient de mettre en émoi la commune de Bourlon. Une demoiselle C..., âgée de dix-huit ans, se trouvait momentanément seule dans la maison de ses parents, attenant à un cabaret, et se disposait à se coucher. Elle n'avait plus pour vêtements que ceux que l'on conserve dans la nuit, lorsque, prise d'un accès d'épilepsie, elle abandonna la lampe à pétrole qu'elle tenait à la main et s'affaissa.

Le feu prit à ses vêtements et elle fut bientôt entourée de flammes. La douleur lui fit recouvrir ses sens et elle appella du secours ; mais lorsque les voisins arrivèrent, son corps, sauf la figure, ne présentait plus qu'une plaie.

On conserve peu d'espoir de la sauver.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 février. — François Michem, rue des Longues-Haies, cour Gros, 2. — Marie Herteler, rue du Pile. — Léonie Heuninck, rue d'Italie. — Irma Dericque, rue d'Alma, fort Frasez, 86. — Achille Galmace, rue St-Jean, 156. — Jules Quiévryn, rue de la Perche, 37. — Gustave Fournier, rue St-Vincent-de-Paul. — Céline Landrieux, rue Ste-Thérèse, 21. — César Maton, rue de la Rondelle, 12.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 février. — Angélique Lagache, 79 ans, ménagère, rue de Soubise, 24. — Charlotte Ledru, 57 ans, rue St-Maurice, 60. — Maria Masse, 5 mois, rue de l'Epeule, cour Lampe, 14. — Florence Delcamp, 4 ans, rue du Tilleul, cour Derville, 14. — Honorine Dumon, 64 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Auguste Bekaert, 39 ans, tisserand, Hôtel-Dieu.

MARIAGE du 4. — Emile Bernard, 27 ans, inspecteur des finances, et Augustine Cordonnier, 23 ans, sans profession.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 2 février. — Désiré Desmarchelier, 35 ans, ourdisseur, et Charlotte Deffrenne, 23 ans, journalière. — Louis Tetlelin, 27 ans, fileur, et Céline Dubrulle, 20 ans, rattacheuse. — Edouard Devos, 20 ans, charpentier, et Félicie Lorthiois, 15 ans, soigneuse. — Félicien Perque, 22 ans, peigneur, et Maria Devuyst, 23 ans, peigneuse. — Jules Michon, 25 ans, menuisier, et Céline Vanneste, 25 ans, sans profession. —Jean-Baptiste Duhaut, 25 ans, tisserand, et Adéline Tetlelin, 24 ans, peigneuse. — Louis Delmotte 24 ans, tisserand, et Marie Cailliez, 28 ans, tisserande. — Charles Colin, 39 ans, tisserand, et Clémence Lemaire, 40 ans, tisserande. — François Lefebvre, 43 ans, apprêteur, et Victoire Scamps, 41 ans, soigneuse. — Calixte Doignies, 22 ans, mécanicien, et Julia Couteliez, 20 ans, sans profession. — Louis Deplanque, 24 ans, peigneur, et Marie Vandoorsselaere, 20 ans, peigneuse. — Désiré Lorthiois, 31 ans, fileur, et China Irma 20 ans, soigneuse. — Marcelle Allart, 26 ans, fileur, et Félicie Delmotte, 22 ans, dévideuse. — Victor Cousin, 26 ans, lamier, et Virginie Ellen, 23 ans, peigneuse. — Hubert Tassart, 22 ans, fileur, et Sabine Picavet, 20 ans, rattacheuse. — Emile Demarcq, 21 ans, marchand boulanger, et Adèle Verkindere, 18 ans, sans profession. — Julien Ponette, 33 ans, courtier en marchandises, et Hermance Montagne, 38 ans, sans profession. —Emile Choquet, 22 ans, sans profession, et Gabrielle Piat, 23 ans, repasseuse.— Adolphe Bucson, 27 ans, tisserand, et Julie Meesschaert, 32 ans, soigneuse. — Auguste Deportere, 23 ans, tailleur, et Léonie Darras, 29 ans, tailleuse. — Jean Fehlhaber, 36 ans, remouleur, et Barbe Verpoort, 35 ans, rattacheuse. — Jean Vanderheyden, 23 ans, tisserand, et Sophie Cordier, 20 ans, peigneuse. — Henri Decraene, 30 ans, tisserand, et Thérèse Vandenberghe, 30 ans, tisserande. — Pierre Vanlerberghe, 54 ans, tisserand, et Marie Panne, 54 ans, couturière. — Siméon Gyzelinck, 25 ans, mécanicien, et Marie Dupont, 22 ans, soigneuse. — Adolphe Puteamus, 23 ans, teinturier, et Augustine Mstte, 20 ans, soigneuse. — Edouard Rotthier, 27 ans, tisserand et Clara Guelton, 31 ans, couturière. — Charles Rincheval, 25 ans, avocat, et Félicie Thiré, 24 ans, sans profession. — Georges Mathon, 25 ans, sans profession, et Lucie Cuvelier, 21 ans sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 février.— Henri Bonte, Brun-Pain. — Louis Goemine, Pont de Neuville. — Marie Vossaerk, rue de la Cloche. — Louis Dupont, rue des Guisnes. — Alphonsine Verriest, Grand Plaisir. —Hortense Tack, Grande Place. — Henri Demarque, Chopet.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 février. — Marguerite Desurmont, 7 mois, Epinette. — Célestin Dhenin, 50 ans 7 m. époux de Cécile Bataille, Blanc-Seau. — Sophie Delplanque, 59 ans 6 mois.— Réné Dhennequin, 21 ans 5 mois Risquons-Tout. — Désiré Desmettre, 33 ans 9 mois, sentier de Roncq. — François Delcroix, 72 ans, veuf de Prudence Vanneckouth, Hôpital civil.

MARIAGES du 3 Février. — Hippolyte Perlin 28 ans, tiserand et Clara Baisez, 33 ans, sans profession. — Jules Duthoit, 28 ans, tisserand et Elise Lepers, 38 ans, sans profession. — Louis Leman, 41 ans, fileur et Reine Duterte, 33 ans, journalier. — Charles Dubar, 26 ans, Mannelier, et Eugénie Hubeau, 27 ans, dévideuse. — Adolphe Delannoy, 18 ans, trieur et Marie Boel, 20 ans, dévideuse. — François Hardy, 26 ans, trieur et Hortense Taupe, 24 ans, soigneuse.

Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUTILLEUL-LEDUC, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Charlotte-Marguerite LEDUC, décédée à Roubaix, le 4 février 1879, à l'âge 57 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le Jeudi 6 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mercredi 5, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, n° 60.

Les amis et connaissances de la famille FRANCHOMME-CATTOIR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès Marie FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 5 février 1879, à l'âge de 2 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 6 février, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 192.

Les amis et connaissances de la famille PLADYS-DURIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Louis-François PLADYS, décédé subitement à Roubaix, le 5 février 1879, dans sa 64e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Vendredi 7 février 1879, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède, 87.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

6 FÉVRIER 1816. —Les troupes saxonnes prennent leur cantonnement dans le pays. — L'état-major du 1er bataillon d'infanterie légère et 2 compagnies arrivent à Roubaix, sont logés chez les habitants et établissent leur champ d'exercice sur une propriété de l'Hospice qui a retenu le nom de Fré des Savons. Pendant cette occupation, qui dura pour nous jusqu'au 17 octobre 1718, les Saxons surent heureusement conserver au sein de nos foyers une discipline sévère qui adoucit en quelque sorte l'amertume de leur présence ; mais ils laissèrent le souvenir de leur malpropreté et de leur corruption.

Th^s LEURIDAN.

Le tirage de la Loterie nationale

(Pour les 12 séries.)

Tirage du 4 février 1879

Mardi la séance a été ouverte, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Magnier.

On procède à 3 nouveaux tirages :

Le n° 918,164 gagne le lot 2,948 dans toutes les séries, en remplacement du numéro 195,272, tiré lundi.

Le n° 548,640 gagne le lot 2,996 dans la salle E (8e série de billets). Le premier n° 955,788 sorti lundi, est annulé, ce numéro ayant déjà gagné un gros lot.

Même observation pour le n° 208,915 qui gagne définitivement le lot 2,953 dans la salle G. (12e série de billets), en remplacement du numéro 218,386 tiré lundi et auquel un gros lot est déjà dévolu.

404,499	886,021	474,825	29,705	750,491	
753,630	896,998	559,919	786,445	652,047	
375,388	18,297	445,902	788,919	923,411	
620,883	557,719	10,096	401,724	407,086	
449,610	120,675	53,175	920,993	586,015	
619,439	840,788	812,633	37,030	299,575	
751,846	561,744	859,031	700,606	12,932	
906,225	564,375	293,596	387,705	309,617	
303,080	79,818	822,391	171,986	18,208	
907,670	268,230	786,105	924,875	284,701	
223,009	405,787	832,972	107,400	289,482	
707,708	28,567	852,530	606,616	226,920	
910,877	692,791	847,892	995,077	809,848	
889,884	111,021	857,271	437,129	160,042	
159,564	848,775	155,479	208,079	898,964	
48,413	847,616	167,599	249,306	658,020	
209,391	223,727	21,831	101,948	231,683	
175,823	587,501	192,707	47,460	476,633	
293,428	711,016	266,488	378,302	215,104	
427,588	392,277	75,294	148,687	987,499	
230,792	005,739	254,159	327,910	982,869	
048,390	860,888	297,893	190,996	544,362	
210,201	412,241	508,465	067,185	904,230	
467,402	233,378	339,390	330,804	893,518	
435,438	061,191	905,415	232,322	281,263	
322,483	303,806	467,310	899,014	199,621	
162,932	515,812	212,388	822,852	358,096	
938,226	189,856	240,477	901,225	377,814	
855,605	462,485	933,673	938,279	608,034	
627,594	518,079	378,463	929,380	418,067	
549,572	414,540	202,792	104,568	409,091	
036,087	909,379	435,491	609,329	010,384	
218,881	600,840	029,835	027,702	379,891	
629,896	762,401	952,243	399,777	131,365	
788,925	854,787	457,627	970,399	478,458	
900,313	678,989	848,878	761,564	287,856	
936,606	188,797	865,935	826,535	017,661	
741,142	480,860	686,253	926,156	835,283	
417,503	803,560	174,221	498,475	128,098	
477,801	015,229	140,391	868,714	287,321	
007,684	594,448	497,521	086,704	149,879	
363,131	487,494	983,465	809,840	546,436	
157,700	769,412	745,434	858,066	469,422	
117,407	351,153	055,342	256,090	368,411	
097,542	609,208	970,086	819,809	120,752	
091,820	854,348	195,296	402,337	025,877	
186,349	883,494	594,030	055,700	668,942	
208,499	155,222	121,142	395,379	838,696	
848,071	860,213	207,052	938,605	431,036	
744,262	829,652	710,229	928,199	491,549	
306,498	114,076	201,111	469,677	975,565	
359,500	421,156	124,343	249,620	716,024	
532,562	657,295	032,854	420,351	003,300	
593,229	062,776	878,372	225,537	388,893	
051,679	307,876	849,119	357,795	001,476	
747,470	387,731	281,499	417,833	429,893	
638,369	917,369	998,030	211,374	059,278	
939,080	772,398	255,789	878,814	006,967	
421,725	068,720	894,862	120,947	506,768	
707,749	360,227	108,197	348,630	430,878	
143,958	097,913	359,599	198,571	866,200	
379,780	906,605	895,921	328,434	191,255	
568,609	509,655	820,272	905,762	935,729	
741,696	515,886	340,903	088,652	345,584	
227,980	930,311	280,683	065,932	137,232	
088,418	075,635	267,501	386,258	388,403	
388,872	528,709	832,448	972,875	597,663	
643,875	099,895	876,435	594,445	966,186	
438,660	380,858	890,635	071,669	457,680	
335,692	739,181	475,015	613,581	272,319	
089,194	444,433	567,762	981,315	614,213	
904,771	967,408	776,763	074,707	490,517	
230,109	130,843	149,